

Schéma de Cohérence Territoriale
Livradois-Forez

SCoT Livradois-Forez 2020-2038

Rapport de présentation
Livret 7
Résumé non-technique

Document approuvé le 15 janvier 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Synthèse des thématiques environnementales	4
Dynamique	4
Paysages et occupation des sols	4
Milieux naturels et biodiversité	4
Eau.....	6
Ressource minérale.....	6
Energies, gaz à effet de serre et qualité de l'air	7
Nuisances sonores	8
Sites et sols pollués	8
Risques	10
Déchets	11
Synthèse des enjeux environnementaux	12
L'EXPLICATION DES CHOIX RETENUS	15
L'organisation et le fonctionnement de l'armature urbaine.....	16
Les trois ambitions fondatrices et objectifs du SCOT (PADD et DOO)	19
UN PROJET DE SCOT OFFRANT UNE PLUS-VALUE SIGNIFICATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT	21
Des incidences apportant une plus-value environnementale.....	22
Des émissions de GES réduites par rapport à l'évolution tendancielle.....	22
Incidences de l'extension urbaine sur les secteurs sensibles.....	23
Un projet de SCot sans incidence significative sur le réseau Natura 2000.....	25
COMPATIBILITE ET PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS-CADRES.....	26
LES MODALITES DE SUIVI DE L'APPLICATION DU SCOT.....	28

L'État initial de l'environnement (EIE) est la première étape qui constitue l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une photographie à l'instant t des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire du SCoT Livradois-Forez. Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du SCoT.

SYNTHESE DES THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

DYNAMIQUE

Le Livradois-Forez est un territoire à dominante rurale marquée par son relief et notamment ses vallées. Une agriculture diversifiée et l'utilisation de l'énergie hydraulique des cours d'eau ont contribué au développement de l'artisanat et de l'industrie. Plus récemment l'autoroute A89 a participé à son attractivité résidentielle en lien avec le développement de l'agglomération clermontoise, notamment sur sa partie nord-ouest.

Les principales polarités sont Thiers, Ambert et dans une moindre mesure Lezoux et Courpière.

Au cours des 20 dernières années, la tendance démographique est à la stabilisation, voire à une légère baisse, malgré un solde migratoire positif dans certaines collectivités.

Entre 2005 et 2014, 1 108 ha ont été consommés, ce qui est important sur un pas de temps de 10 ans notamment en lien avec une population qui diminue.

PAYSAGES ET OCCUPATION DES SOLS

Le territoire situé en tête de bassin versant est caractérisé par un chevelu hydrographique dense, des boisements de résineux implantés depuis le début du 20^{ème} siècle et son relief. Toutefois, l'époque agro-pastorale d'avant le 20^{ème} siècle est encore bien visible avec la présence de jas ou jasseries, d'un habitat diffus de type hameaux en lien direct l'usage agricole des terres ainsi que de nombreux moulins.

Depuis les progrès technologiques et la mécanisation des outils de production, survenue au cours du dernier siècle, les paysages du Livradois-Forez voit ses paysages évoluer sous l'effet de :

- La simplification de l'agriculture principalement sur le secteur d'Entre Dore et Allier (arrachage de haies, monoculture, rectification des cours d'eau...),
- L'homogénéisation des espaces naturels, principalement sur les secteurs en altitude : plantation de résineux de mêmes âges, mêmes espèces et coupes à blancs, avec perte de biodiversité,
- Le développement urbain peu qualitatif : routes, lotissements, zones d'activité...

➤ Menaces :

- La périurbanisation en lotissement qui ne permet plus une lecture claire des centres urbains et des coupures d'urbanisation entre bourgs et hameaux,
- La poursuite du mitage de l'espace agricole,
- La fermeture des paysages agricoles par enrichissement,
- La vacance des centres urbains anciens au profit des pavillons résidentiels périurbains.

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

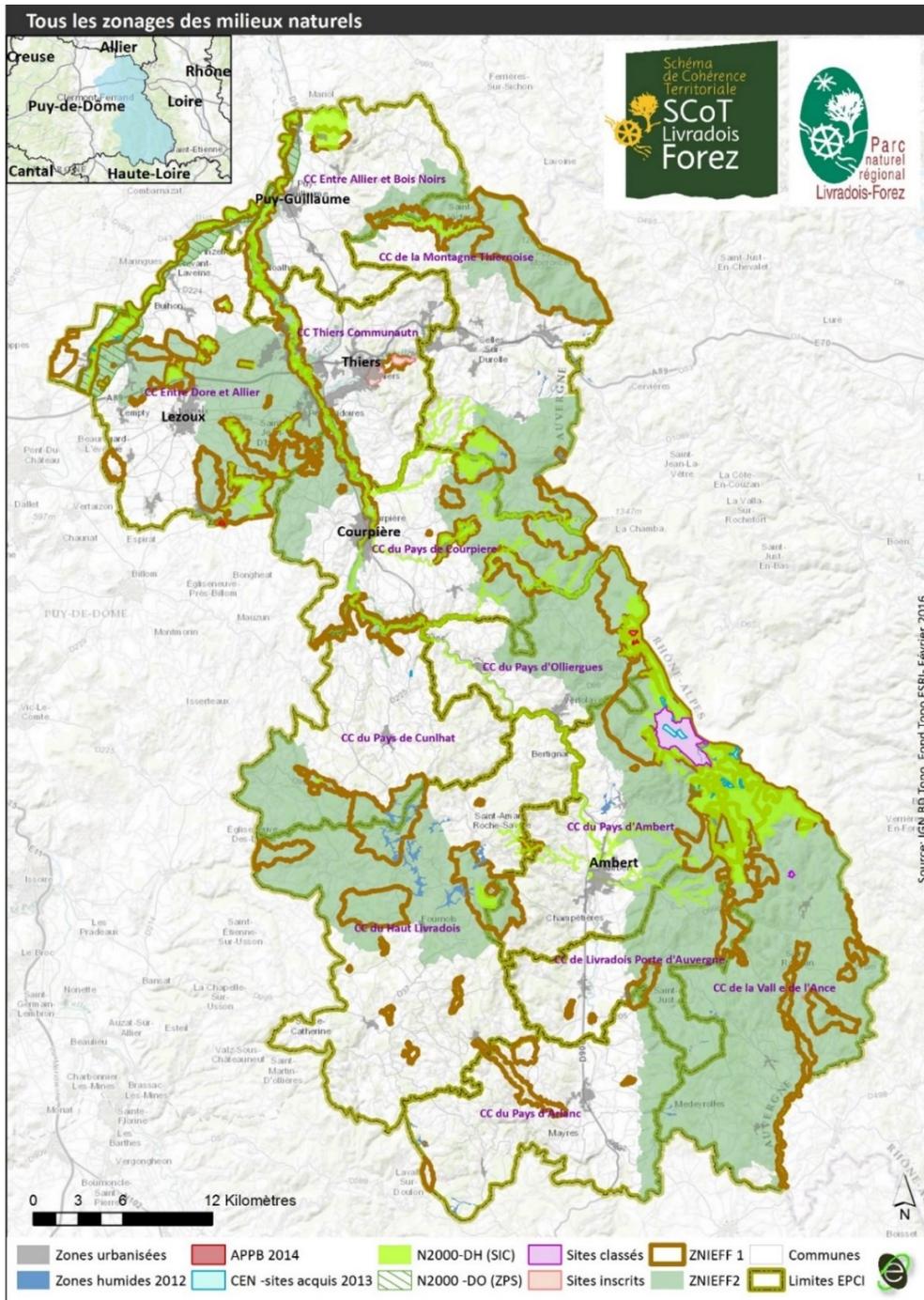
Du fait de son relief et de ses activités agricole et sylvicole, le Livradois-Forez accueille une multitude de milieux : massifs forestiers de montagne, de plaine, hautes-chaumes, coteaux secs, gorges rocheuses, cours d'eau et zones alluviales, tourbières et zones bocagères agricoles.

Comme le paysage, les milieux naturels pâtiennent d'une banalisation liée à la simplification des usages par l'industrialisation des filières agricoles et forestières. Toutefois, de nombreux outils de reconnaissance (ZNIEFF¹,

¹ ZNIEFF : Zones Naturels d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

inventaire de zones humides), réglementation (APPB²), gestion (Natura 2000) ou acquisition foncière (CEN³, ENS⁴) participent à la reconnaissance et au maintien de la biodiversité locale.

La mise en place d'une trame verte et bleue prédéfinie à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) donne l'opportunité au SCoT de lier ces espaces remarquables de manière fonctionnelle (prévoir les échanges entre site) et de valoriser certains aspects paysagers (vallées, bocage...) via leur intérêt patrimonial.



➤ **Menaces :**

² APPB : Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope

³ CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

⁴ ENS : Espaces naturels Sensibles

- L'intensification des espaces agricoles (simplification des structures agricoles, homogénéisation des cultures, apports d'intrants, drainage de zones humides, mares...);
- La fermeture des anciens milieux agricoles (friches liées à la déprise) par emboisement;
- Aménagements urbains diffus;
- La standardisation des espaces forestiers : généralisation du système « plantation-coupe rase », faible diversité d'essences et de catégories d'âge dans les parcelles, faible potentiel paysager et de biodiversité ».

EAU

Avec 56 bassins versants, l'eau est un élément prépondérant sur le territoire du SCoT Livradois-Forez. La plupart de ces masses d'eau superficielles ont un état écologique bon à très bon en tête de bassin versant puis la qualité se dégrade d'amont en aval : la Dolore, la Dore, la Durolle (pour ne citer que les principales) est en qualité moyenne et l'Allier en médiocre. Les 8 masses d'eau souterraines sont, quant à elles, de bonne qualité en termes chimique comme quantitatif. Cinq Schémas d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) en cours ou en élaboration couvrent le territoire dans un objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau et d'un partage équitable de la ressource. En effet, malgré la présence d'une ressource en eau superficielle importante, l'alimentation en eau potable est un enjeu fort du territoire.

Initialement communale, la compétence « eau potable » qui comprend le prélèvement, l'acheminement et la distribution, a peu été mutualisée entre les différentes communes. On observe ainsi une multitude d'acteurs sur cette compétence. Cependant, du fait d'un habitat diffus, la gestion de l'eau potable est complexe. Elle se répartie en 333 unités de distribution (de 1 à 13 par communes) mobilisant 92 ressources pour un volume de 5.7 millions de m³. La ressource la plus sollicitée (59%) est la multitude de sources qui peuvent se tarir à l'été provoquant des besoins d'alimentation en eau par camion comme cela a été le cas en 2015. Cet événement, rapporté aux incertitudes de l'évolution du climat, pose des questionnements majeurs sur le sujet pour les années à venir.

L'assainissement collectif à l'image de l'eau potable est resté en grande partie une compétence communale. Cela a pour effet de multiplier le nombre de station d'épuration et les besoins d'entretien qui peuvent s'avérer financièrement et techniquement complexes pour des petites communes. Il en ressort une qualité moyenne à médiocre des rejets dans le réseau naturel, ce qui n'est pas sans impact pour la qualité des eaux des milieux récepteurs.

L'assainissement non collectif quant lui a été plus délégué aux regroupements de communes, notamment au SIVOM de le bassin d'Ambert qui comptent 57 communes sur 102 et dont le taux de conformité est de 11.56 % en 2013. Même si non-conformité ne veut pas forcément dire pollution, un tel résultat laisse à penser qu'un certain nombre d'installations autonomes génère une pollution diffuse dans les milieux naturels.

➤ Menaces :

- Un manque de coordination par rapport au prélèvement sur la ressource;
- Une ressource en eau insuffisante pour permettre le développement urbain sur Thiers;
- Une multiplication des équipements difficilement gérable pour les communes;
- Une pollution des sols et eaux par un assainissement collectif et non collectif peu qualitatif.

RESSOURCE MINERALE

Le territoire compte 7 carrières en activité à Chaumont-le-Bourg, Joze, Mayres, Orléat, Dore l'église, la Chapelle-Agnon et Sermentizon. Trois sont en cessation d'activité à Brousse, Courpière et Job. La moitié des exploitations de roche concerne le granite pour des granulats de construction. Les autorisations sont échelonnées dans le temps et permettent de maintenir une production sur la durée prévue du SCoT. Toutefois, pour répondre aux besoins, il faudra veiller à la possibilité pour les carrières existantes de s'agrandir.

➤ Menaces :

- La rupture d'alimentation en matériaux du territoire par manque d'anticipation ou contraintes non adaptées;
- La création de carrières en espaces naturels, agricoles ou forestier sensibles;
- L'abandon en friche après exploitation.

ENERGIES, GAZ A EFFET DE SERRE ET QUALITE DE L’AIR

La qualité de l’air en Livradois-Forez peut être qualifiée de bonne bien qu’il existe des épisodes de dépassement des seuils pour les particules de diamètre inférieur à 10µm (PM10) et pour l’ozone (comme c’est le cas sur la majorité des territoires ruraux présentant un axe de transport important comme l’A89). Localement, on observe également des émissions polluantes par 8 établissements (déclaration des émissions auprès du ministère de l’environnement).

L’Auvergne est la 4^{ème} région la moins émettrice de gaz à effet de serre en 2005. Les transports routiers sont les principaux émetteurs de dioxyde de carbone (46%) puis le secteur résidentiel/tertiaire (25%), industries (21%). L’agriculture et la sylviculture sont source de production de méthane et protoxyde d’azote qui sont des gaz à effet de serre de fort pouvoir de réchauffement.

En Livradois-Forez, les émissions sont marquées par l’industrie et les transports avec un ratio par habitant supérieur aux moyennes départementale et régionale. L’incidence du chauffage bois est également visible proportionnellement aux émissions habituelles de méthane et protoxyde d’azote issus du résidentiel.

Concernant l’énergie, l’Aduhme permet un suivi des consommations et du développement des énergies renouvelables.

La consommation finale ramenée à l’habitant est plutôt supérieure à la moyenne du Puy-de Dôme qui est de 33 MWh/an/habitant en 2010.

Toutefois, le territoire produit plus d’énergies renouvelables que la moyenne du département, il est plus « indépendant » énergétiquement grâce à la forte présence de sa filière bois énergie.

Par rapport au département, la spécificité industrielle est visible en termes de consommation énergétique (31% de la consommation totale contre 19 % pour le Puy-de-Dôme).

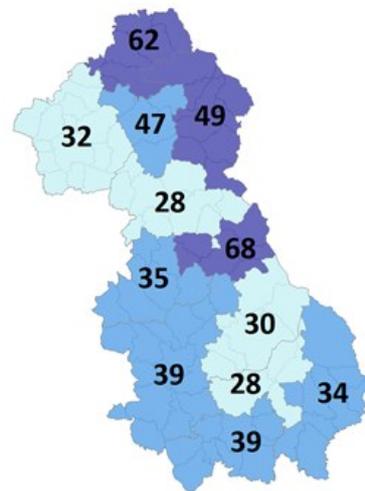
Les produits pétroliers demeurent la principale source d’énergie mais la création de réseau de chaleur constitue une alternative intéressante au chauffage électrique ou pétrolier pour les communes qui ne disposent pas du réseau de gaz naturel.

Le bois et le biogaz sont les ressources les plus disponibles à grande échelle sur les communautés de communes du Livradois-Forez mais à l’échelle des particuliers, le solaire, la géothermie et dans une moindre mesure l’éolien sont des solutions tout à fait viables.

L’exploitation des biefs des anciens moulins ou barrages pour la production d’énergie hydraulique (retenue d’Aubusson d’Auvergne) ou la valorisation des sites et sols pollués en friche (Ambert, Marat, Saint Rémy sur Durolle) par la mise en place de panneaux photovoltaïque constituent également des opportunités de développement des énergies renouvelables.

➤ Menaces :

- Le manque d’alternative à la voiture individuelle et l’habitat dispersé favorise les émissions d’oxydes d’azote, de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique vis-à-vis des produits pétroliers lié aux déplacements motorisés ;
- Le développement de la filière bois de chauffage permettrait plus d’indépendance énergétique mais les modes d’exploitation (foyer ouvert, type de poêle...) ne doivent pas permettre plus d’émissions de PM10, HAP (polluant de l’air lié à la combustion) ou GES.



NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores liées aux infrastructures de déplacement sont principalement localisées au nord du territoire sur l'A89, D2089 et D906. Ces nuisances sont prises en compte par des distances de retrait des habitations pour limiter leur incidence sur les populations. Ponctuellement, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) peuvent être bruyantes.

➤ Menaces :

- L'accroissement du nombre de déplacements motorisés lié aux déplacements domicile/travail,
- Le développement urbain à proximité des axes de déplacements.

SITES ET SOLS POLLUES

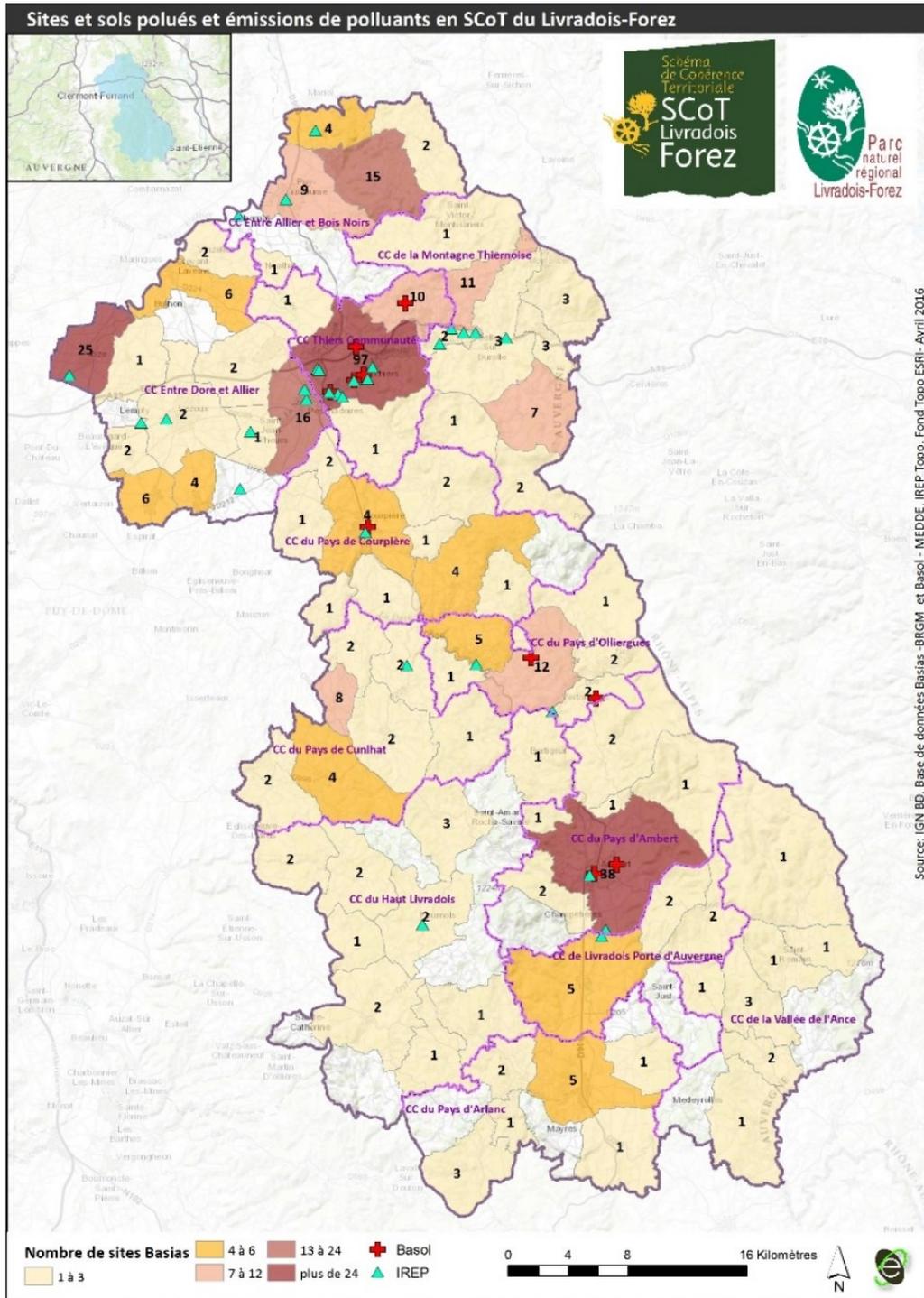
Le territoire est marqué par un passé industriel ayant laissé 10 sites aux sols pollués (Basol) dont 3 en friche et 3 en activité. Parmi eux, 8 ont un impact sur la ressource ne eau.

Par ailleurs, 393 sites sont, dans une moindre mesure, potentiellement polluants (Basias).

Enfin, on compte 30 sites déclarant des émissions importantes préjudiciables à l'air, l'eau ou les sols (iREP).

➤ Menaces :

- Il est nécessaire d'approfondir la connaissance des sites potentiellement pollués et de trouver une requalification aux sites en friche dont la pollution des sols est avérée.



DECHETS

En 2013, bien que le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) soit semblable aux valeurs départementale, régionale et nationale, il semblerait que la valorisation soit plus importante dans les collectivités du SCoT. En effet la part des ordures ménagères résiduelles (OMR) après apport en déchetterie et tri sélectif est inférieure ou semblable aux valeurs de comparaison. Toutefois, il semblerait que les diminutions d'émissions de déchets constatés jusqu'à maintenant aient atteint un palier qui reste supérieur aux attentes du Grenelle.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux recense les besoins suivants :

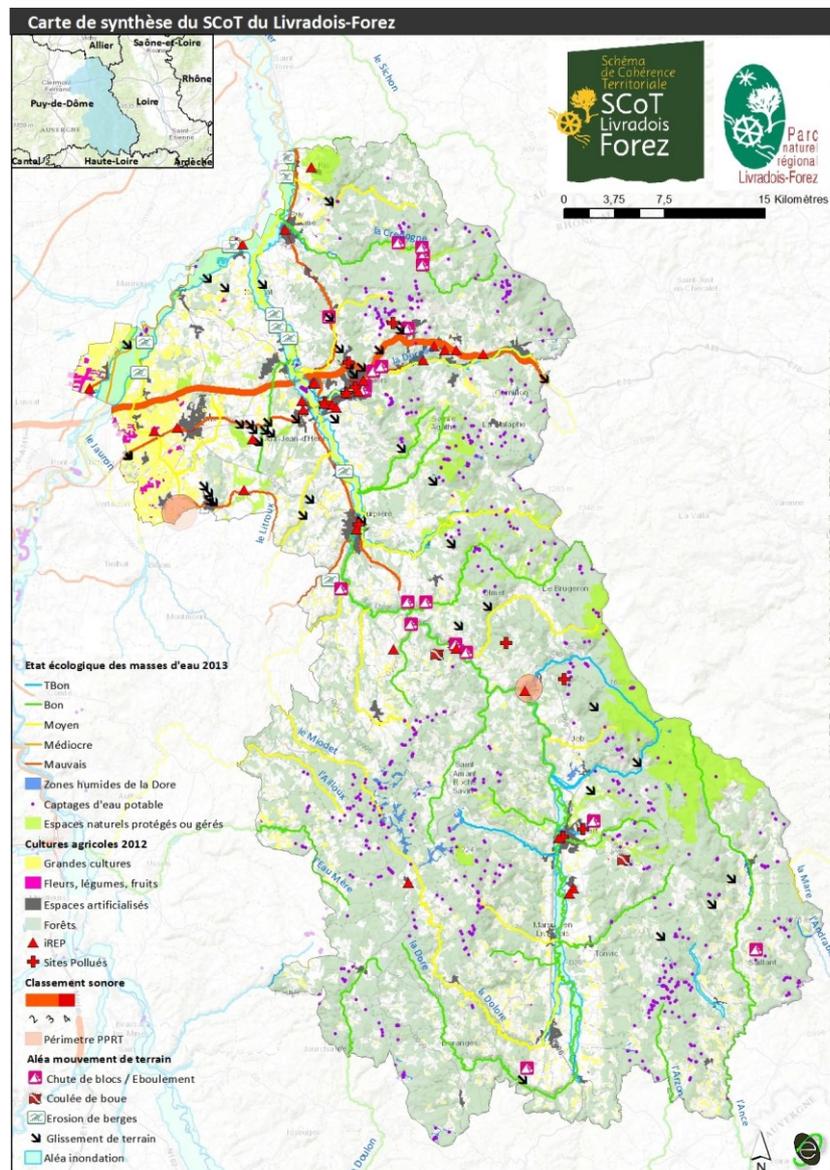
- Ressourcerie : en service à Saint Amant-Roche-Savine ;
- Une nouvelle station de transit à positionner sur le territoire du syndicat du bois d'Aumône (probablement à Lezoux).

A noter également l'importante production des déchets dangereux issus de l'industrie qui ne trouvent pas de traitement local et est exportée en d'autres département/régions/pays.

➤ Menaces :

- Ne pas parvenir à diminuer les émissions d'ordures ménagères et assimilées au-delà de l'existant et ne pas atteindre les objectifs du grenelle de l'environnement.

Une carte de synthèse du territoire présente les éléments de l'état initial de l'environnement localisables.



SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement du SCoT Livradois-Forez a permis d'identifier **24 enjeux environnementaux thématiques** pour l'élaboration du SCoT.

Ces enjeux sont hiérarchisés en fonction des leviers du SCoT :

Thématique	Enjeux	Leviers du SCoT
Paysages et occupation des sols	<p>Favoriser la dynamique des centres bourgs et les rendre plus identifiables en les densifiant et en maintenant les coupures d'urbanisation (pas d'urbanisation linéaire le long des routes) ;</p> <p>Encadrer le développement pavillonnaire et le mitage peu qualitatif paysagèrement et consommateur d'espaces naturels et agricoles - Proposer des objectifs de consommation d'espace inférieurs à ce qui a pu se faire ces dernières années ;</p> <p>Définir un équilibre entre espaces boisés et espaces agricoles ;</p> <p>Identifier les points de vue, tronçons routiers et paysages remarquables à valoriser ;</p> <p>Considérer les espaces agricoles et naturels comme une ressource foncière à préserver.</p>	3
Milieux naturels et biodiversité	<p>Préserver le foncier agricole, naturel et forestier et proposer des zones de développement urbain sur les sites de moindre sensibilité ;</p> <p>Profiter de la trame verte et bleue pour valoriser les espaces naturels d'intérêt écologique et paysager (cours d'eau, zones humides, bocages...).</p>	3
Risques	<p>Ne pas implanter de population ou d'activités à risques dans les zones d'aléa forts ;</p> <p>Travailler sur l'aléa « feu de forêt » en déterminant les effets lisières entre urbaine et forestier ;</p> <p>Encourager la gestion des eaux de pluie à la parcelle ou par aménagement et éviter le tout tuyau (SDAGE 2016-2021) ;</p> <p>Exercer un recul d'urbanisation le long des cours d'eau ;</p> <p>Intégrer les prescriptions des SAGE, SDAGE et PPR ;</p> <p>Préserver les champs d'expansion de crues quel que soit l'aléa, pour ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouveau secteur en zone inondable (Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) Loire Bretagne) ;</p> <p>Prendre en compte du risque ruissellement (inondation/coulées de boues) ;</p> <p>Identifier des secteurs à risque (arrêtés de catastrophes naturelles) ;</p> <p>Maîtriser l'urbanisation.</p>	3

Gestion de la ressource en eau	<p>Intégrer une zone de retrait le long des cours d'eau pour permettre l'atteinte du bon état morphologique des masses d'eau superficielles ;</p> <p>Assurer une capacité suffisante de la ressource en eau, des stations d'épuration ou des sols avant raccordement ou implantation de nouveaux logements ;</p> <p>Intégrer les zones de protection de captage comme zones inconstructibles à préserver.</p>	2
Energies, Emissions de GES, pollution de l'air	<p>Prévoir des alternatives à la voiture : intégration de perméabilités piétonnes entre lotissements, accès aux transports en commun sur les zones d'activités/ d'emplois, facilitation des modes actifs (vélos et marche) dans les centres urbains, conservation des voies ferrées existantes...</p> <p>Inciter et encadrer le développement des énergies renouvelables : où ? quelles filières ? etc.</p>	2
Nuisances sonores	<p>Ne pas exposer de population supplémentaire aux nuisances sonores : respect des distances de retraits le long des infrastructures bruyantes ;</p> <p>Favoriser le rapprochement entre sites d'habitation, d'approvisionnement et d'emplois pour limiter les déplacements et le bruit qui en découle ;</p> <p>Etablir des distances entre activités potentiellement sonores (exploitations agricoles, ateliers d'artisanat...) et les zones de logements.</p>	2
Sites et sols pollués	<p>Donner une vocation aux sites pollués à l'abandon (friches) ;</p> <p>N'autoriser la création de nouvelles infrastructures à risques sur des secteurs peu sensibles (pas de sensibilité écologique, à distance des habitations, sans lien avec les masses d'eau...).</p>	2
Déchets	<p>Limiter l'étalement urbain défavorable aux budgets collecte des collectivités et à l'apport en déchetterie ;</p> <p>Anticiper les besoins en foncier pour le traitement des déchets.</p>	1
Ressources minérales	<p>Anticiper l'ouverture, l'extension et la réhabilitation des carrières pour permettre l'activité sans générer d'incidences non maîtrisées sur l'environnement (impact paysager, destruction d'habitat, fréquentation des routes...)</p>	1

Ces enjeux thématiques servent de base à l'évaluation environnementale du SCoT Livradois-Forez.

L'EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

Le PADD est la pièce du SCoT par laquelle le syndicat mixte du PNR Livradois-Forez, compétent pour son élaboration et sa mise en œuvre, identifie et exprime sa vision de l'aménagement et du développement de son territoire.

Ce projet constitue un cadre de référence pour les politiques menées par les trois communautés de communes « Ambert, Livradois-Forez », « Entre Dore et Allier » et « Thiers Dore et Montagne » sur leur territoire. Il constitue également :

- Un outil et un cadre pour les 102 communes qui composent son territoire,
- Une référence à porter et à valoriser auprès de ses partenaires institutionnels : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme, l'ensemble des chambres consulaires, les collectivités publiques des territoires limitrophes en charge de la compétence « aménagement et urbanisme »...

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ARMATURE URBAINE

Le SCoT précise le rôle des 102 communes dans le fonctionnement urbain projeté dans une logique de polarisation. Ainsi, le SCoT identifie quatre niveaux de typologie de communes sur le territoire qui constituent le socle de l'armature urbaine du Livradois-Forez :

La mise en œuvre de l'armature territoriale doit concourir à :

Donner la priorité au renouvellement urbain et à la remobilisation des friches et du parc de logements vacants ;

Développer une logique de mixité des fonctions ;

Optimiser, mutualiser et mettre en réseaux les polarités.

Les objectifs chiffrés sont déclinés selon l'armature territoriale structurée en quatre niveaux de pôles afin de créer les conditions pour garantir le maintien dans les pôles principaux, relais et de proximité notamment du maillage de commerces et de services satisfaisant à destination de la population de l'ensemble du territoire.

Les pôles principaux de Thiers et Ambert

Ces pôles rayonnent sur l'ensemble du territoire. Thiers et Ambert sont les moteurs économiques du territoire ; ce sont les pôles les mieux équipés pour l'ensemble des services à la population (commerces, équipements publics, services, emplois...).

Pour renforcer et développer les pôles de Thiers et d'Ambert, certains objectifs chiffrés seront définis en prenant en compte les complémentarités qui existent entre le bas de la ville de Thiers et Peschadoires (accueil résidentiel et gare SNCF de Pont-de-Dore notamment) et entre Ambert et Saint-Ferréol-des-Côtes (accueil d'activités industrielles et commerciales notamment dans la continuité du corridor commercial du bas de la commune).

Les pôles relais de Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume, Cunlhat, Saint-Germain-l'Herm et Arlanc

Ces communes comportent les mêmes caractéristiques que les pôles principaux mais proposent une offre moins diversifiée.

Les pôles de proximité d'Augerolles, Olliegues, Vertolaye/Marat, Saint-Anthème, Viverols, Saint-Amant-Roche-Savine, Marsac-en-Livradois, Orléat, Chabreloche, La Monnerie-le-Montel, Peschadoires et Saint-Rémy-sur-Durolle

Ces communes disposent de commerces, d'équipements et de services de proximité permettant de répondre aux principaux besoins de leur population et des communes avoisinantes. Le SCoT souhaite conforter et renforcer ces pôles. Il est nécessaire de conforter et de renforcer ces pôles.

Les autres communes rurales et périurbaines

Elles dépendent des autres pôles pour assurer les besoins occasionnels, voire quotidiens de leurs habitants. Ces communes doivent pouvoir se développer tout en conservant leur caractère rural.

Chacune des communes est constituée de différents espaces de vies (centre-ville ou centre-bourg, villages et hameaux), ce qui implique un développement différencié à hauteur des fonctions de chacune des enveloppes bâties.

Les villes et les bourgs sont un ensemble à caractère urbain d'une densité de population relativement importante organisés autour d'une centralité historique avec des commerces, des services, des équipements et des infrastructures qui permettent de répondre aux besoins quotidiens hebdomadaires et/ou partiellement exceptionnels des habitants.

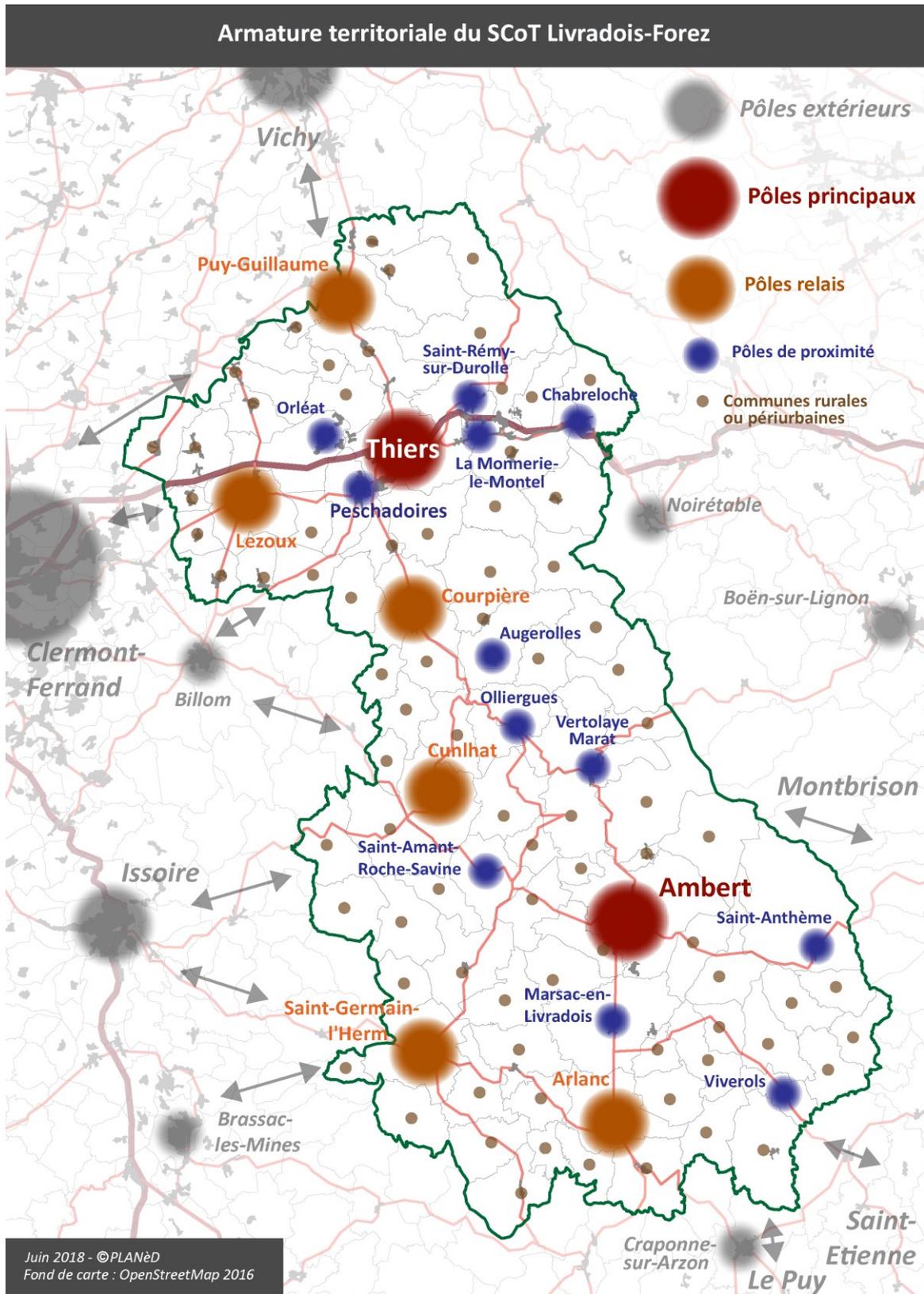
Les villages sont de petites agglomérations qui s'organisent autour d'un noyau historique. Ils accueillent encore ou ont accueilli des éléments de vie collective, une place de village, une école, une église, quelques commerces de proximité (boulangerie, épicerie, bistrot...) ou service public par exemple, même si ces derniers n'existent plus compte tenu de l'évolution des modes de vie.

Les hameaux sont définis en se référant aux critères cumulatifs suivants :

- Un nombre de constructions limitées destiné à l'habitation et pouvant comprendre d'autres constructions tels que des bâtiments agricoles ;
- Une taille d'enveloppe urbaine modeste ;
- Une position isolée et distincte de la ville, du bourg ou du village.

On distingue également deux types d'espaces :

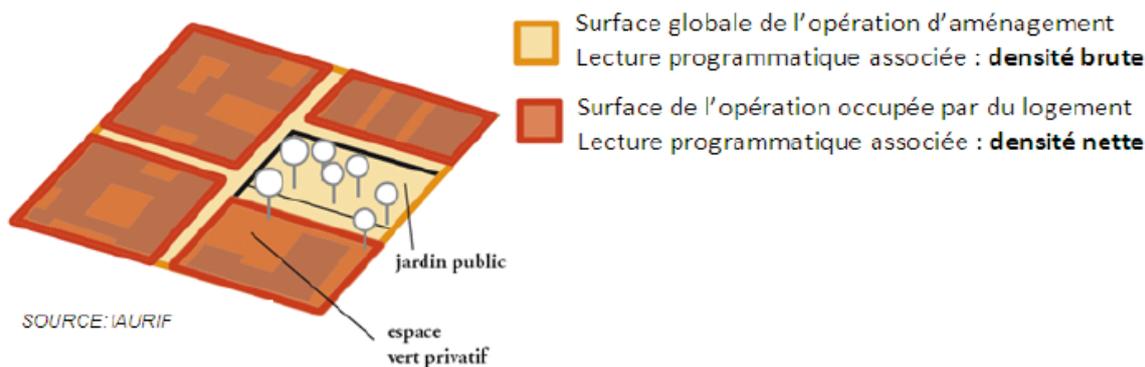
- **les espaces sous influence péri-urbaine** du pôle métropolitain Vichy-Clermont-Riom-Issoire ;
- **les espaces ruraux et de montagne** qui concernent le reste du territoire.



Concernant l'accroissement du parc résidentiel, la production de logements pour les 18 ans à venir devra être privilégiée en réhabilitation des logements ou bâtis vacants et en densification des enveloppes urbaines. Afin d'encadrer opérationnellement les grands principes de composition urbaine associés à l'armature territoriale identifiée dans le PADD, le SCOT fixe de façon précise des densités nettes moyennes de logements à l'hectare garantes :

- d'un niveau d'intensité urbaine adapté au contexte de la commune,
- d'une diversification de la typologie résidentielle,
- d'une optimisation de la programmation des équipements et services nécessaires au fonctionnement général des polarités du territoire et à l'accueil de nouvelles populations.

Niveau d'armature territoriale	Densité nette moyenne communale minimale en densification et extension urbaine		
	CC Thiers Dore et Montagne	CC Entre Dore et Allier	CC Ambert Livradois Forez
Pôles principaux	30 log./ha.		25 log./ha.
Pôles relais	20 log./ha.	25 log./ha.	20 log./ha.
Pôles de proximité	17 log./ha.	20 log./ha.	15 log./ha.
Communes rurales	13 log./ha.	15 log./ha.	13 log./ha.



LES TROIS AMBITIONS FONDATRICES ET OBEJCTIFS DU SCOT (PADD ET DOO)

Porté par la volonté des élus de renforcer l'attractivité de leur territoire, le SCoT définit son projet de développement et d'aménagement durables du territoire autour de trois parties : une ambition principale et deux axes stratégiques, déclinés sous la forme d'objectifs.

L'ambition principale « **Une attractivité renforcée** » est justifiée par :

- un positionnement géographique favorisant les échanges avec les grands pôles métropolitains et urbains limitrophes,
- une armature des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages qui représentent des ressources naturelles valorisables
- une armature du territoire qui offre des services et des commerces et qui permet de répondre aux besoins des ménages et des entreprises

De ce socle, découlent les deux axes stratégiques du SCoT :

- **Renforcer les conditions d'accueil adaptées aux évolutions socio-démographiques et d'habitat**, proposer une offre de logements adaptée, maintenir et renforcer les commerces et les services et apporter les réponses aux besoins de mobilité et de communications.

- **Valoriser les ressources locales favorisant le développement des activités et des emplois**, en se basant sur les atouts du territoire : l'industrie, le tourisme, l'agriculture et la ressource bois.

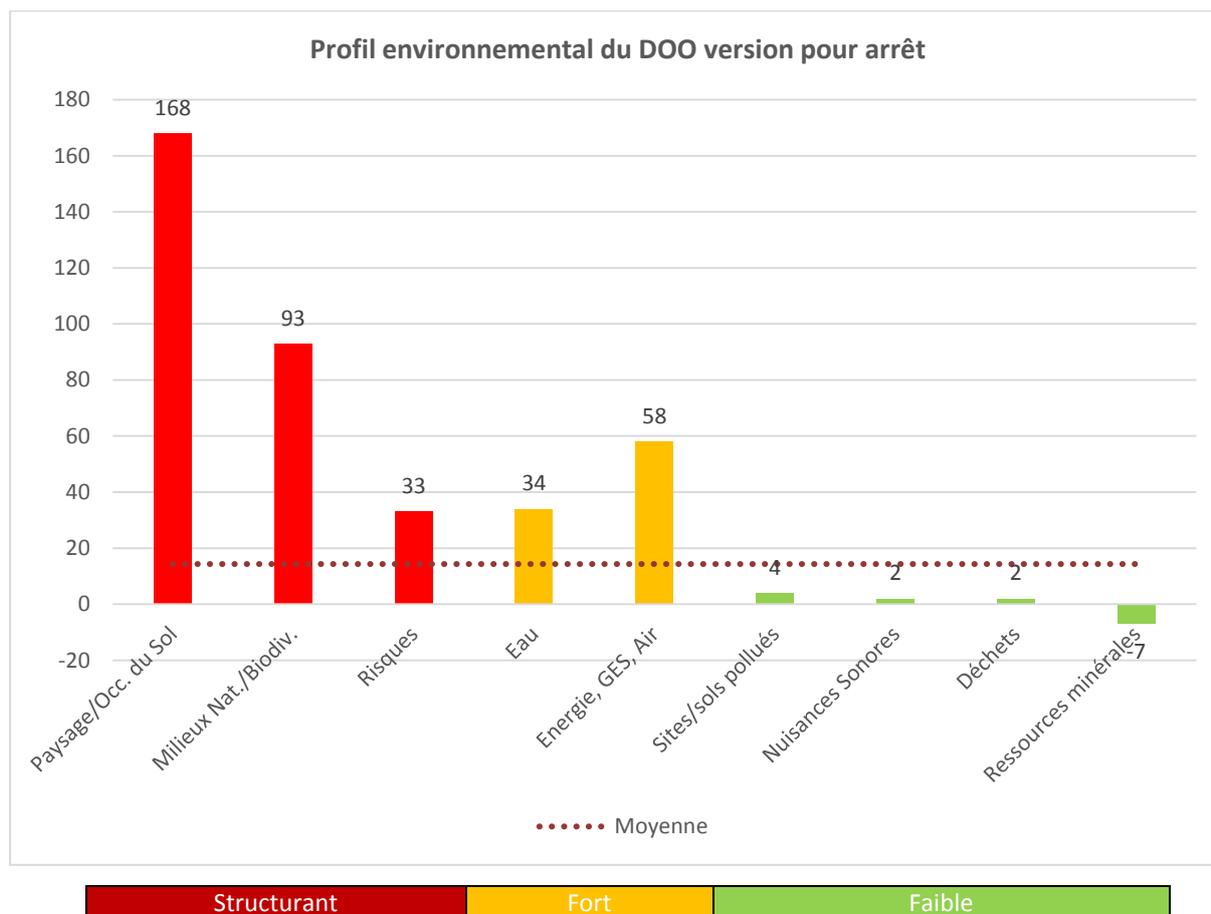
Ces ambitions constituent le socle du projet et sont déclinées selon les thématiques abordées dans le PADD et le DOO. Elles orientent le développement économique, commercial et urbain et assurent une territorialisation des objectifs.

UN PROJET DE SCOT OFFRANT UNE PLUS- VALUE SIGNIFICATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT

DES INCIDENCES APPORTANT UNE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE

Les résultats de l'analyse multicritère démontrent que le DOO prend globalement bien en compte l'ensemble des enjeux identifiés par l'état initial de l'environnement, et apporte une plus-value significative concernant la majorité des objectifs opérationnels (thématiques environnementales).

Le graphique ci-dessous présente la plus-value environnementale engendrée par le DOO en fonction des enjeux. Il met en évidence que la majorité des enjeux évalués connaissent une amélioration de leur intégration à la suite de la mise en œuvre du DOO.



Le SCoT ne devrait donc pas engendrer d'incidence négative significative sur les enjeux environnementaux du territoire du Livradois-Forez, à l'exception de l'enjeu portant sur les ressources minérales, simplement du fait du ratio négatif entre les quantités de minéraux nécessaires à la mise en œuvre du SCoT (logements, équipements, infrastructures...) et la plus-value apportée par le SCoT en termes d'accessibilité et de préservation de la ressource.

DES EMISSIONS DE GES REDUITES PAR RAPPORT A L'EVOLUTION TENDANCIELLE

Un bilan des émissions de GES du projet de développement porté par le SCoT a été réalisé. Ainsi le territoire réduirait ses émissions de GES de 3 % par rapport à la totalité des émissions de GES produites annuellement selon le scénario au fil de l'eau. La contribution des émissions de GES pour développer le territoire et accueillir 5 550 personnes à l'horizon 2036 représente 1 % des émissions actuelles.

Le SCoT apporte une plus-value significative sur les secteurs de l'habitat, de l'affectation des sols et du transport, notamment grâce aux mesures visant à l'obtention de formes urbaines plus compactes, économes en espace et en énergie, en relation avec une meilleure répartition des logements par niveau d'armature urbaine.

En tonnes équivalent CO2 annuelles	Fil de l'eau	SCoT à l'arrêt	Plus-value apportée par le SCoT	Evolution relative
Habitat	2 276	-932	12	141%
Tertiaire	1 897	1 897	0	0
Energie	0	0	0	
Changement d'affectation des sols	19 258	6 306	-1 735	67%
Transports	0	-850	-908	
TOTAL	23 431	6 421	-2 631	73%

INCIDENCES DE L'EXTENSION URBAINE SUR LES SECTEURS SENSIBLES

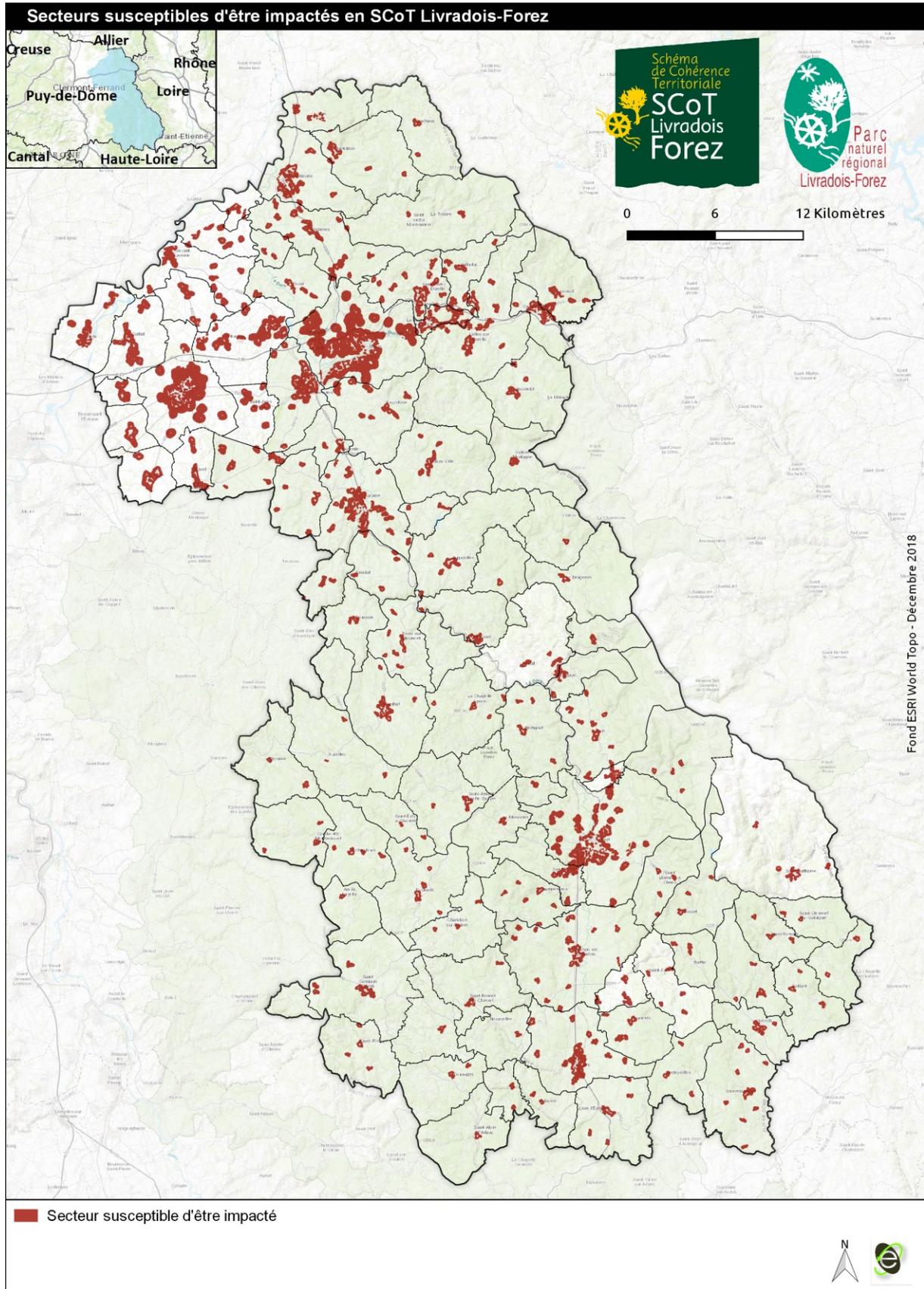
La mise en œuvre du SCoT est susceptible d'avoir des incidences importantes sur des secteurs précis, dit secteurs susceptibles d'être impactés. Le SCoT ne localisant aucun projet urbanistique ou d'aménagement sur le territoire, seule la préfiguration des incidences environnementales des extensions urbaines définies par le SCoT sont analysées de manière géomatique.

Au regard des possibilités d'extension urbaine autorisées par le SCoT Livradois-Forez, trois typologies à l'échelle du SCoT sont retenues :

- Zones à forte contrainte réglementaire (Réservoirs de biodiversité majeurs, trame bleue, PPRi zones rouges en aléa fort, Site Seveso seuil haut)**
 Ces zones du territoire ne peuvent accueillir de population du fait de fortes contraintes réglementaires pour la préservation des continuités écologiques mais aussi pour la sécurité des biens et des personnes. Le SCoT ne devrait donc pas orienter l'accueil de population et le développement de l'habitat sur ces derniers en extension urbaine.
- Zone constructible sous condition (Réservoirs de biodiversité complémentaires, matrice agro-naturelle, secteurs à risque de conurbation, secteurs, PPRi constructibilité sous conditions)**
 Ces zones ne sont pas réglementairement contraintes. Le développement de l'habitat ou d'activités économiques n'y est pas proscrit, mais est soumis à certaines conditions.
- Zones constructibles** qui regroupent tous les autres secteurs susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation par extension de l'enveloppe urbaine.

La carte page suivante illustre l'ensemble des secteurs susceptibles d'être impactés par l'extension urbaine.

Globalement, les secteurs susceptibles d'être impactés du SCoT intègrent de façon adaptée les différents enjeux environnementaux. De plus, la surface d'extension urbaine prévue par le SCoT ne représente que 5 % des secteurs susceptibles d'être impactés analysés. **Sa mise en œuvre ne devrait conduire qu'à des incidences résiduelles peu significatives.** Les surfaces les plus impactées étant des terres agricoles, la mise en œuvre du SCoT permettra toutefois de les préserver en les classant.



UN PROJET DE SCOT SANS INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE RESEAU NATURA 2000

Dans le cadre du projet de Trame Verte et Bleue porté par le SCoT, l'ensemble des sites Natura 2000 de la directive habitat du territoire ont été classés en réservoirs de biodiversité majeurs. Les prescriptions du DOO demandent aux documents d'urbanisme locaux d'interdire toute urbanisation à l'exception :

- de 3 communes dont leur centre-bourg est entièrement inclus dans un site Natura 2000 et pour lesquelles des extensions limitées pourront être autorisées au cas par cas
- des aménagements nécessaires à la gestion des risques naturels ou à vocation pédagogique, touristique et récréative en lien avec la découverte de la biodiversité ainsi que les équipements liés aux activités agricoles ou forestières existantes, sous réserve de ne pas compromettre le fonctionnement global de l'écosystème.

Ainsi, **le SCoT conditionne fortement tout nouvel aménagement sur le réseau Natura 2000** sur son territoire et n'engendre aucune incidence négative significative de nature à remettre en cause l'état de conservation des habitats et/ou des zones vitales des espèces ayant permis la désignation de ces deux sites Natura 2000.

Localement, une seule commune rurale pourrait connaître une extension urbaine limitée au sein du périmètre du site Natura 2000 « Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise ». Toutefois 99 % de ce secteur est soumis à condition afin de préserver la fonctionnalité écologique de la zone.

Ainsi, **le SCoT n'engendrera aucune incidence négative significative** de nature à remettre en cause l'état de conservation des habitats et/ou espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés sur le territoire du SCoT Livradois-Forez.

COMPATIBILITE ET PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS-CADRES

Le SCoT a été élaboré en articulation avec les documents cadres de rang supérieurs qu'il doit prendre en compte ou avec lesquels il doit être compatible à savoir :

- L'application de la Loi Montagne ;
- La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez (2011-2026) ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 Loire-Bretagne ;
- Le Plan de Gestion sur les Risques d'Inondations(PGRI) 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Dore ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Loire en Rhône-Alpes ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Loire amont ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Haut Allier ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Allier aval ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'ancienne région Auvergne.

LES MODALITES DE SUIVI DE L'APPLICATION DU SCOT

Conformément à l'article L. 122-14 du Code de l'urbanisme, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de la délibération portant approbation du SCoT, le Syndicat Mixte procèdera à une analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

De plus, conformément au nouvel article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation définit les critères, indicateurs et modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT. Ces derniers doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire les mesures appropriées.

Afin d'évaluer l'efficacité du SCoT Livradois-Forez, un dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place afin d'apprécier la mise en œuvre des orientations retenues et d'en mesurer l'avancement.

Le suivi consiste à *minima* à analyser les évolutions constatées à partir des indicateurs présentés ci-après.

Enjeux « critères » pour l'évaluation	Indicateurs/ Variables	Type d'indicateurs	Source	Fréquence de suivi	N°
Biodiversité & Continuités écologiques	Part des espaces protégés dans les documents d'urbanisme locaux (selon les types de protection) par rapport à la superficie totale (par commune)	État	DREAL Auvergne- Rhône-Alpes, PNR LF	6 ans	EN1
	Évolution de la Surface Agricole Utile et répartition par filière Évolution du nombre d'exploitations et répartition par filière Évolution des surfaces affectées à l'agriculture dans les documents d'urbanisme	État	RGA, chambre d'Agriculture, communes	2 ans	EN2
	Recours aux mesures de compensation (nombre de projets)	Pression	DREAL Auvergne- Rhône-Alpes, PNR Livradois Forez	6 ans	EN5
	Surfaces dédiées aux corridors écologiques dans les documents d'urbanisme locaux et force de protection de ces espaces (inconstructible, potentiellement constructible) Surfaces dédiées aux réservoirs de biodiversité dans les documents d'urbanisme locaux et force de protection de ces espaces (inconstructible, potentiellement constructible) à mettre en rapport avec la superficie des secteurs de zones à enjeux identifiés dans le SCoT	Réponse	PNR Livradois Forez, Communes, Communautés de communes	6 ans	EN6
	Infrastructures agro-écologiques identifiées et protégées au niveau des documents d'urbanisme locaux	État	PNR Livradois Forez	6 ans	EN7

Enjeux « critères » pour l'évaluation	Indicateurs/ Variables	Type d'indicateurs	Source	Fréquence de suivi	N°
Paysage	Taux d'éléments inscrits au L151-19 et L151-23 dans les documents d'urbanisme locaux requalifiés et/ou valorisés Nombre de communes ayant réalisé un inventaire des paysages à protéger, à mettre en valeur et à requalifier dans le cadre de documents d'urbanisme locaux Nombre de Règlements Locaux de Publicité réalisés, à actualiser	Réponse	CC	3 ans	EN9
	Linéaire d'entrée de villes et/ou d'abords routiers réaménagés	État	Communes Département	3 ans	EN10
Énergie	Consommation énergétique du territoire (déclinée par secteur : transport, résidentiel...)	État	AREC	6 ans	EN11
	Part des énergies renouvelables produites par rapport au total des énergies produites	État	ADEME	6 ans	EN12
	Évolution du nombre de projets d'aménagements à fortes performances énergétiques	Réponse	Communes	2 ans	EN13
Consommation d'espace	Évolution de l'artificialisation des sols en extension urbaine (ha)	État	Fichiers fonciers MAJIC (tampon bâti)	1 an	EN14
	Évolution de la consommation d'espace due à l'urbanisation	État	Fichiers fonciers MAJIC (parcelles)	1 an	EN15
	Densité de logements à l'hectare pour les nouvelles opérations	Réponse	Services de l'urbanisme communaux	2 ans	EN19
	Surfaces dédiées aux coupures d'urbanisation dans les documents d'urbanisme locaux et force de protection de ces espaces (inconstructible, potentiellement constructible)	Réponse	Services de l'urbanisme communaux	2 ans	EN21
Eau et assainissement	Indice Linéaire de Perte (ILP) en eau potable	État	Rapport d'activité annuel	1 an	EN22
	Capacité des systèmes d'épuration en nombre d'équivalents habitants par rapport au nombre d'habitants des communes desservies	Réponse	Rapport d'activité annuel / Agences de l'Eau	1 an	EN23
	Nombre d'installations d'assainissement autonomes défavorables à l'environnement	État	SPANC	1 an	EN24
	Nombre de permis de construire délivrés dans les zones non	État	Services de l'urbanisme communaux	1 an	EN25

Enjeux « critères » pour l'évaluation	Indicateurs/ Variables	Type d'indicateurs	Source	Fréquence de suivi	N°
	raccordées au système d'assainissement collectifs				
	Nombre de zonage d'assainissement ou documents d'urbanisme locaux mis en place	Réponse	Communes	3 ans	EN26
Ressource minérale	Volumes de matériaux exploités dans les carrières	État	DREAL Auvergne- Rhône-Alpes	1 an	EN27
	Surfaces dédiées aux carrières dans les documents d'urbanisme locaux, localisation et niveau de protection de ces espaces (inconstructibles, potentiellement constructibles)	Réponse	Syndicat mixte, Communes	6 ans	EN28
GES, pollutions atmosphériques & nuisances sonores	Mesures des GES émis annuellement (en kg tonnes équivalent CO ₂) par secteur (industrie, transports, résidentiel...)	État	Atmo Auvergne- Rhône-Alpes	6 ans	EN29
	Estimation des émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru	État	Atmo Auvergne- Rhône-Alpes	6 ans	EN30
Santé humaine (nuisances sonores, sites et sols pollués)	Part et évolution de la population exposée au dépassement des valeurs limites règlementaires du bruit	État	Syndicat mixte PNR LF	6 ans	EN31
	Taux de reconversion des sites et sols pollués	Réponse	DREAL Auvergne- Rhône-Alpes	6 ans	EN32
Risques naturels et technologiques	Nombre d'habitants exposés à un risque naturel ou technologique (inondation, mouvements de terrain, submersion marine, etc.)	État	DDT 63 / Services urbanisme communaux / INSEE	1 an	EN33
	Superficie des zones inondables réglementées dans les documents d'urbanisme locaux : zones inconstructibles et zones soumises à prescription (ha)	Réponse	Services de l'urbanisme communaux / INSEE	6 ans	EN34
Déchets	Production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (kg)	Pression	Rapport d'activités des structures gestionnaires	1 an	EN35
	Part des déchets ménagers et assimilés collectés de façon sélective	État	Rapport d'activités	1 an	EN36
	Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés	État	Rapport d'activités des structures gestionnaires	1 an	EN37
Mobilités et transports	Nombre de km d'itinéraires et de voies de transports collectifs	Réponse	Syndicat mixte PNR LF	2 ans	EN38

Enjeux « critères » pour l'évaluation	Indicateurs/ Variables	Type d'indicateurs	Source	Fréquence de suivi	N°
	Taux de fréquentation des transports collectifs (urbains et interurbains)	État	Syndicat mixte PNR LF	2 ans	EN39
	Évolution du nombre de places de stationnement (parcs relais, résidences...)	Réponse	Syndicat mixte PNR LF	2 ans	EN40
	Nombre d'aires de covoiturage et nombre de places	Réponse	Syndicat mixte PNR Livradois Forez	2 ans	EN41

Crédits photos : Parc Livradois-Forez, Denis GRUDET, Service communication de la communauté de communes Entre Dore et Allier
Mission pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale Livradois-Forez confiée aux bureaux d'études Planèd et EcoVia



Maison du Parc
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
Tél. 04 73 95 57 57
Fax 04 73 95 57 84
Courriel info@parc-livradois-forez.org
www.scot-livradois-forez.fr

